

CONDITIONS GÉNÉRALES DE FACTURATION ÉLECTRONIQUE PAR DRUTEX S.A.

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. Ce règlement définit les règles détaillées applicables à la fourniture de services par la société par actions DRUTEX sise à Bytów, ul. Łęborska 31, enregistrée sous le numéro de KRS 0000140428 au Registre des entrepreneurs KRS tenu par le tribunal de district de Gdańsk-Nord Gdańsk, 8e département économique du KRS, au capital social d'un montant de 28 712 000 PLN entièrement libéré, numéro NIF 8421622720, sur le portail web de Drutex à l'adresse <https://e-portal.drutex.pl> ou son développement, tout en garantissant l'authenticité de l'origine, l'intégrité du contenu et la lisibilité des factures électroniques, ainsi que les règles d'utilisation du site.
2. Le présent règlement constitue le règlement visé à l'art. 8 de la loi sur la fourniture de services électroniques et définit les principes de la fourniture de services par DRUTEX sur son site.
3. Le règlement du site est mis gratuitement à la disposition de tout utilisateur à l'adresse https://e-portal.drutex.pl/fr/document/invoice_regulations de manière à permettre son téléchargement, son enregistrement et son impression.
4. DRUTEX ne facture aucun frais supplémentaire pour l'activation et l'utilisation de son site.
5. Ce site n'est pas destiné aux personnes physiques étant des consommateurs.
6. La base légale de l'émission et de la mise à disposition des factures électroniques est la loi relative à la taxe sur les biens et services du 11 mars 2004 (J.O. 2004, n° 54, art. 535 consolidé).
7. Avant d'utiliser les services, l'utilisateur du site confirme qu'il en a lu le règlement via une déclaration d'intention distincte transmise sous forme électronique en décochant la case appropriée sur le site de facturation électronique.
8. L'activation revient à libérer DRUTEX de l'obligation d'émettre les factures et de les envoyer à l'utilisateur sur support papier, sous réserve des dispositions de l'al. 9.
9. Sous réserve d'autres dispositions du règlement, l'activation peut s'effectuer de quelque manière que ce soit, notamment par la transmission par l'utilisateur, sous forme électronique, par écrit ou verbalement, d'une acceptation du règlement, en tenant compte du fait que lorsque cette acceptation est soumise à un employé de DRUTEX ou à une personne qui représente DRUTEX, on considère qu'elle a été faite à DRUTEX. Dès réception de cette acceptation, DRUTEX est autorisé à fournir ses

services sur le site. L'activation n'exclut pas pour DRUTEX le droit de fournir aux utilisateurs des factures, des duplicatas de facture et des notes de crédit sur support papier. DRUTEX avertit les utilisateurs que les factures émises sur support papier avant le lancement du site et jusqu'au 31 décembre 2018, y compris leurs duplicatas et les notes de crédit, ne seront fournies aux utilisateurs que sur support papier.

10. DRUTEX peut envoyer à l'adresse e-mail indiquée par l'utilisateur lors de l'inscription des e-mails concernant les paiements facturés à l'utilisateur en relation avec l'achat de biens ou de services.

2. DÉFINITIONS

Chaque fois que les termes suivants seront utilisés dans le présent règlement, ils auront la signification suivante :

DRUTEX - désigne la société par actions DRUTEX sise à Bytów, ul. Lęborska 31, enregistrée sous le numéro de KRS 0000140428 au Registre des entrepreneurs KRS tenu par le tribunal de district de Gdańsk-Nord à Gdańsk, VIIIe département commercial du KRS, au capital social d'un montant de 28 712 000 PLN entièrement libéré, numéro NIF 8421622720.

Données personnelles - informations sur les employés identifiés ou identifiables de l'utilisateur, sur les clients et les utilisateurs ayant le statut de personnes physiques exerçant une activité libérale.

Responsable du traitement des données personnelles - la société par actions DRUTEX (DRUTEX S.A.)

Client - désigne une personne morale, une unité organisationnelle sans personnalité juridique, une personne physique ayant une activité libérale, qui entretient avec DRUTEX une coopération commerciale dans le cadre de laquelle DRUTEX doit émettre des factures pour des services rendus ou des biens livrés.

Utilisateur - désigne le client qui possède une adresse e-mail, qui s'est inscrit et qui utilise les services fournis par DRUTEX par voie électronique sur le site, et qui a donné son consentement pour l'émission et la mise à disposition des factures, des notes de crédit et des duplicatas de facture sous forme électronique.

Site - désigne le site web appartenant à DRUTEX, accessible à l'adresse <https://e-portal.drutex.pl/>, servant entre autres à la mise à disposition des utilisateurs par DRUTEX des factures électroniques de manière à garantir leur lisibilité, l'authenticité de leur origine et l'intégrité de leur contenu.

Loi - désigne la loi relative à la taxe sur les produits et services du 11 mars 2004 (J.O. 2004, n° 54, art. 535 consolidé).

Facture électronique - désigne une facture, un duplicata de facture, une note de crédit émises sous forme électronique, visées à l'art. 2, point 32) et à l'art. 106n de la loi, mis à la disposition de l'utilisateur par DRUTEX par voie électronique sur le site.

Règlement - désigne le présent règlement définissant les règles d'émission des factures et de leur mise à la disposition des utilisateurs par voie électronique, y compris les règles d'acceptation et de renoncement des utilisateurs concernant la possibilité

d'émettre et de partager des factures électroniques, ainsi que les règles d'utilisation du site.

Compte - désigne l'espace réseau d'un client inscrit, c'est-à-dire d'un utilisateur inscrit sur le site, accessible après connexion au compte, dans le cadre duquel l'utilisateur peut créer des sous-comptes pour d'autres personnes autorisées par lui.

Sous-compte - désigne un espace réseau séparé dans le compte d'utilisateur créé sur le site, offrant la possibilité d'utiliser les fonctionnalités du site à d'autres personnes autorisées par l'utilisateur, accessible après la connexion d'une personne autorisée par celui-ci.

Profil d'utilisateur - ensemble de données, d'informations et d'autres contenus fournis volontairement par l'utilisateur au site, qui sont collectés et traités de manière ordonnée dans le système informatique par l'administrateur du site avec le consentement de l'utilisateur aux fins de fournir des services via ce site.

Consentement / retrait du consentement - consentement donné ou retrait du consentement de l'utilisateur pour l'émission et la mise à disposition des factures, des notes de crédit et des duplicata de factures sous forme électronique.

3. FACTURATION ÉLECTRONIQUE

1. Pour pouvoir accéder à la facturation électronique via le site, le client doit avoir le statut de partenaire actif de DRUTEX, s'inscrire sur le site et y créer un compte.
2. Dans le cadre de son inscription sur le site, le client doit :
 - a) Remplir les données d'inscription et d'autres données client,
 - b) Prendre connaissance du présent règlement et accepter de ses dispositions en cochant la case d'acceptation du règlement dans le formulaire lors de l'inscription sur le site,
 - c) Exprimer son consentement à la facturation électronique par DRUTEX via le site, conformément à l'art. 106n de la loi relative à la taxe sur les biens et services du 11 mars 2004 (J.O. 2004, n° 54, point 535 consolidé), en cochant la case pour donner son consentement sur le formulaire lors de son inscription sur le site,
 - d) Transmettre les autres consentements et déclarations requis par le site.
 - e) Le processus d'inscription est parachevé en activant le compte via un lien envoyé par DRUTEX à l'adresse e-mail indiquée sur le site.
3. Au cours du processus d'inscription, l'utilisateur fournit une adresse électronique qui sera également son identifiant de connexion, et il est tenu de définir un mot de passe pour le site. L'adresse électronique doit être unique sur le site, c'est-à-dire qu'elle ne peut pas être utilisée par un autre utilisateur.
4. Au cours du processus d'inscription, qui peut prendre jusqu'à quatre jours, le site vérifie les données saisies par le client. Le client est informé de la réussite du processus d'inscription par un message contenant un lien d'activation ou des informations concernant le refus de création du compte.
5. En s'inscrivant sur le site et en transmettant les déclarations visées au par; 2 lettre a) - d) ci-dessus, le client devient utilisateur du site et déclare que :

- a) il dispose des capacités techniques nécessaires pour recevoir et lire les factures électroniques émises par DRUTEX (il dispose entre autres d'un programme installé permettant une prévisualisation du document au format PDF);
 - b) l'adresse e-mail fournie dans le formulaire d'inscription est correcte et active;
 - c) il est responsable de la mise à jour et de l'exactitude des données fournies à DRUTEX.
6. Après s'être inscrit sur le site et s'être connecté, l'utilisateur est autorisé à utiliser les fonctionnalités du site ainsi qu'à modifier ses données sur son compte, notamment pour mettre à jour son adresse électronique, ses identifiants et son mot de passe ou révoquer les consentements précédemment accordés .
 7. Le client ne peut posséder qu'un seul compte sur le site.
 8. L'utilisateur du compte est autorisé à créer, dans le cadre de son compte, des sous-comptes pour les personnes autorisées par lui à utiliser les services fournis par le site. L'accès aux données du compte est identique pour l'utilisateur et pour les personnes possédant un sous-compte.
 9. L'utilisateur accepte la mise à disposition des factures électroniques via le site conformément à l'art. 106n de la loi relative à la taxe sur les biens et services du 11 mars 2004 (J.O. 2004, n° 54, point 535 consolidé) en s'inscrivant sur le site et en transmettant les déclarations visées au par. 2 lettre c ci-dessus.
 10. Le consentement de l'utilisateur visé au par. 2 lettre c) ci-dessus signifie que le client renonce à recevoir de DRUTEX des factures, des duplicatas de factures et des notes de crédit sur support papier.
 11. Mettre une facture électronique à la disposition de l'utilisateur conformément à la loi équivaut à envoyer une facture sur support papier.

4. PRINCIPES DE FACTURATION ÉLECTRONIQUE ET D'UTILISATION DU SITE

1. Les factures électroniques sont émises par Drutex et mises sur le site à la disposition de l'utilisateur sur son compte , y compris le sous-compte, pour téléchargement. Après chaque mise à disposition d'une facture électronique sur le site, l'utilisateur reçoit une notification l'informant de la possibilité de la télécharger, notification envoyée à l'adresse mail indiquée par l'utilisateur sur le site.
2. DRUTEX s'engage à fournir les factures électroniques à l'utilisateur au format PDF (Portable Document Format). Les factures sont conservées sur le site pendant 60 mois à compter de la date de leur mise à disposition.
3. DRUTEX se réserve le droit de modifier le format des fichiers dans lequel les factures électroniques seront mises à disposition et leur mode de mise à disposition et d'introduire d'autres modifications techniques dans le fonctionnement du site.
4. Les notifications concernant la possibilité de télécharger une facture électronique à partir du site sont envoyées depuis l'adresse mail suivante : no-reply@drutex.com.pl DRUTEX déclare que cette adresse est la seule adresse système utilisée pour envoyer des notifications concernant le site. En cas de changement planifié de l'adresse mentionnée ci-dessus, DRUTEX s'engage à en informer l'utilisateur au moins 30 jours

à l'avance. Les informations sur le changement planifié sont envoyées à partir de l'adresse mail mentionnée dans la première phrase ci-dessus.

5. DRUTEX commencera à émettre les factures électroniques et à les mettre à disposition de l'utilisateur dès l'acceptation de la facturation électronique par celui-ci, conformément au § 3 par. 2 c) du règlement, après inscription correcte sur le site et activation du compte.
6. Le moment de la remise d'une facture électronique à l'utilisateur est le moment de mise à disposition de celle-ci sur le compte ou le sous-compte de l'utilisateur sur le site.
7. Le moment de la remise à l'utilisateur d'une note de crédit réduisant la vente est le moment du téléchargement ou de l'ouverture de celle-ci par l'utilisateur à partir du site, moment qui est enregistré dans les systèmes informatiques de DRUTEX.
8. En cas de changement de l'adresse mail de l'utilisateur sur laquelle sont envoyées les notifications concernant l'émission et la mise à disposition des factures électroniques, l'utilisateur est tenu de mettre à jour ses données sur le site. En cas de non-fourniture ou de communication de données d'utilisateur incorrectes, DRUTEX ne peut être tenu pour responsable des conséquences fiscales pour l'utilisateur, y compris dans les cas de mise à disposition des factures électroniques à un tiers.
9. L'utilisateur est habilité à utiliser le site d'une manière compatible avec sa destination. L'utilisateur est tenu de sécuriser son identifiant et son mot de passe contre l'accès de tiers non autorisés.
10. DRUTEX s'engage à faire tout son possible pour que l'utilisateur puisse utiliser le site. L'accès de l'utilisateur au site peut être temporairement limité pour des raisons techniques.

5. RÉSILIATION DE LA FACTURATION ÉLECTRONIQUE

1. L'utilisateur peut choisir de ne plus recevoir de factures électroniques via le site en décochant la case correspondant au consentement donné lors de son inscription sur le site. La désactivation du service peut prendre jusqu'à 48 heures à compter de l'envoi de ces instructions par l'utilisateur.
2. La résiliation de la réception des factures par voie électronique signifie que les factures électroniques émises jusqu'au moment de cette résiliation seront disponibles sur le site conformément au § 4 pt 2.
3. Après que l'utilisateur aura envoyé la déclaration de résiliation, le site l'informera du nombre de jours pendant lesquels les factures électroniques émises seront disponibles sur le site et des exigences relatives à la transmission d'une nouvelle déclaration de consentement à la réception de factures électroniques. S'il souhaite toujours la résiliation, l'utilisateur est tenu de confirmer celle-ci en cliquant sur le champ approprié.
4. La résiliation de la réception des factures électroniques conformément à l'al. 1 du présent paragraphe signifie la restauration de l'envoi des factures sur support papier.

5. DRUTEX cesse de mettre les factures électroniques à disposition par voie électronique dès le moment où l'utilisateur résilie la réception de factures électroniques conformément à l'al. 1 du présent paragraphe.
6. La réactivation de la possibilité de recevoir des factures électroniques nécessite que l'utilisateur transmette à nouveau une déclaration et un consentement conformément au § 3 du règlement.

6. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES ET CONFIDENTIALITÉ DES INFORMATIONS

1. Les données personnelles saisies sur le site seront traitées uniquement aux fins d'un service adéquat, sur la base des accords conclus avec les utilisateurs.
2. Le contact avec le coordinateur de la protection des données personnelles désigné par DRUTEX S.A. est possible via l'adresse email : gdpr@drutex.com.pl.
3. Les données personnelles sont collectées à des fins de :
 - 1) exécution du contrat, en vertu de l'art. 6 par. 1 lettre b du RGPD,
 - 2) marketing direct des produits ou services propres du responsable du traitement, en vertu de l'art. 6 par. 1 lettre f du RGPD,
 - 3) poursuite d'actions en exécution du contrat, en vertu de l'art. 6 par. 1 lettre f du RGPD,
 - 4) fourniture d'un service de facturation électronique, en vertu de l'art. 6 par. 1 lettre a du RGPD,
 - 5) activités de journalisation des utilisateurs des comptes et des sous-comptes à des fins de supervision et de garantie de la sécurité de l'information au sens de l'art. 6 par. 1 lettre f du RGPD,
4. Les données personnelles peuvent être divulguées :
 - 1) aux entités fournissant à DRUTEX des services liés à la mise en œuvre d'un contrat, notamment en matière de recouvrement des créances, d'émission et de remise de factures, d'enquêtes sur la qualité des services liés à l'exécution du contrat et à la qualité des produits et services offerts,
 - 2) aux entités habilitées à obtenir des informations sur les données à caractère personnel sur la base des dispositions légales applicables,
 - 3) aux entités fournissant pour le compte de DRUTEX des services liés à la facturation électronique.
5. Les données personnelles fournies par l'utilisateur seront conservées :
 - 1) aux fins indiquées au par. 4 pt 1 et au par. 3 pt 5 - pendant une période de 5 ans à compter de la fin du contrat,
 - 2) aux fins indiquées au par. 3 pt 2 et au par. 3 pt 3 - pour la période résultant des déclarations de l'utilisateur,
 - 3) aux fins indiquées au par. 3 pt 4 - jusqu'à ce que l'utilisateur s'acquitte de toutes les obligations découlant du contrat.
6. L'utilisateur a le droit de demander l'accès au contenu de ses données et le droit de les rectifier, de les supprimer, d'en limiter le traitement ou de s'y opposer, ainsi qu'au transfert de ses données.

7. Un utilisateur qui a consenti au traitement de ses données personnelles dans un ou plusieurs buts spécifiés a le droit de retirer son consentement à tout moment sans affecter la légalité du traitement qui avait été fait sur la base de ce consentement avant son retrait.
8. L'utilisateur a le droit de porter plainte auprès de l'organe de surveillance (le président de l'Office pour la protection des données personnelles) lorsqu'il estime que le traitement de ses données personnelles enfreint les dispositions du RGPD.
9. La fourniture des données personnelles est volontaire, mais elle est nécessaire pour pouvoir utiliser le service de facturation électronique. Le refus de fournir ses données a pour conséquence l'impossibilité d'utiliser le service de mise à disposition de factures électroniques et d'autres documents sous forme électronique.
10. L'utilisateur peut révoquer à tout moment les consentements exprimés volontairement via le site, par écrit ou par courrier électronique, sous réserve des dispositions du chapitre III par. 6 du règlement.
11. L'utilisateur ou le client qui décide de créer un sous-compte sur le site pour ses employés est tenu d'informer ces personnes que leurs données personnelles seront mises à la disposition du responsable du traitement des données aux fins décrites dans le paragraphe 3. L'utilisateur ou le client est tenu de remplir l'obligation d'information visée à l'art. 13 du RGPD et, en outre, d'y inclure les informations requises en vertu de l'art. 14 du RGPD, de sorte que le responsable du traitement des données puisse s'appuyer sur l'art. 14 par. 5 lettre a) du RGPD.
12. Les parties conviennent que les données personnelles des personnes autorisées par elles pour des activités spécifiques en rapport avec la mise en œuvre du présent contrat ou des personnes à contacter liées à la mise en œuvre du présent contrat, seront traitées par les parties comme données nécessaires aux fins des intérêts légitimes des deux parties, en vue de la bonne mise en œuvre du présent contrat.
13. L'utilisateur, les employés de l'utilisateur du site et le responsable du traitement des données personnelles sont tenus de garder confidentiels toutes les informations et tous les documents fournis par l'autre partie et faisant référence à la facture. Le responsable du traitement des données personnelles ne peut divulguer aucune information confidentielle sans le consentement écrit de l'utilisateur et prendra les mesures nécessaires pour préserver cette confidentialité.
14. Nonobstant les dispositions du § 6.6, chacune des parties peut divulguer des informations confidentielles dans les cas suivants: a) lorsque les informations relatives aux commandes auxquelles s'applique la clause de non-divulgence sont devenues de notoriété publique, mais uniquement dans la mesure où ces informations sont devenues de notoriété publique sans la participation de DRUTEX, b) dans la mesure requise par la loi en vigueur ou lors de procédures judiciaires, après exclusion de la publicité de celles-ci.

7. VIOLATION DU RÈGLEMENT PAR L'UTILISATEUR.

1. Il est interdit d'utiliser le site à des fins illégales ou incompatibles avec le règlement.

2. Indépendamment des conséquences résultant de la violation de la loi généralement applicable, DRUTEX considère comme inacceptable de :
 - a) placer, conserver sur le site des contenus et / ou des données illégaux, en particulier s'ils portent atteinte au droit d'auteur et menacent la sécurité ou l'intégrité du réseau;
 - b) utiliser le site pour diffuser du contenu publicitaire, promotionnel, pornographique, contraire à la loi polonaise ou internationale, aux bonnes mœurs ou à la morale, portant atteinte aux droits d'autrui, soutenant des attitudes sociales radicales ou exprimant de telles opinions (tout type de discrimination raciale ou ethnique, en raison du sexe, de la religion, etc.);
 - c) utiliser les données d'autres utilisateurs à des fins non liées au fonctionnement du site;
 - d) entreprendre toute action par laquelle une personne ou une entité les mettant en œuvre de manière interdite influence ou tente d'influencer les autres utilisateurs, d'agir à leur détriment, de causer des dommages à DRUTEX ou à d'autres entités tierces;
3. L'utilisateur qui utilise le site de la manière inacceptable décrite dans le par. 2 est passible de sanctions limitant son utilisation du site, notamment : a) suppression des documents ou des données fournis au site par l'utilisateur; b) suspension de l'exécution du contrat par blocage du compte; c) blocage de son compte d'utilisateur.
4. En cas de sanctions imposées par DRUTEX, l'utilisateur a le droit de porter plainte aux conditions prévues par le règlement.
5. Si les actions de l'utilisateur en violation du règlement ont causé des dommages à DRUTEX ou à ses sociétés, notamment en limitant l'accès du site à d'autres utilisateurs en tout ou en partie, DRUTEX peut engager des poursuites pénales à l'encontre de cet utilisateur.
6. DRUTEX débloquera le compte ou d'autres services bloqués si l'utilisateur supprime l'état de violation du règlement mentionné à l'al. 2 ci-dessus, avec l'avertissement qu'un nouveau blocage du compte ou du service en raison d'une violation du règlement mentionné à l'al. 2 sera irréversible.
7. Le compte peut être bloqué par DRUTEX sans le supprimer définitivement du site si l'une des situations suivantes se produit : a) l'utilisateur ou le titulaire du sous-compte enfreint les dispositions du règlement de la manière mentionnée à l'al. 2 ci-dessus; b) l'utilisateur n'accepte pas les modifications introduites par DRUTEX dans le règlement conformément à l'art. 11 par. 2 du règlement; c) l'utilisateur entreprend des actions pouvant indirectement avoir les caractéristiques d'une interférence dans la structure du site auxquelles cet utilisateur n'a pas accès, ou ses activités déstabilisent le fonctionnement du site quels que soient le procédé et les techniques des activités interdites susmentionnées.
8. Pendant la suspension de l'accès aux services conformément au point 7 ci-dessus, l'utilisateur n'aura pas accès à la facturation électronique. Cependant, les données de l'utilisateur seront conservées par DRUTEX et, après la résiliation des motifs de la suspension, l'utilisateur aura la possibilité d'accéder à ses données si elles n'entrent pas en conflit avec la loi.

8. CONDITIONS TECHNIQUES POUR L'UTILISATION DU SITE.

1. Les conditions techniques d'utilisation du site sont importantes pour son bon fonctionnement ainsi que pour la sécurité des données, en particulier pour les factures électroniques mises à disposition sur le compte dans le site.
2. L'accès au site et son utilisation sont possibles pour un utilisateur possédant :
 - a) un ordinateur avec accès internet,
 - b) l'un des navigateurs suivants avec les cookies activés, JavaScript et le protocole de cryptage de données SSL : Microsoft Edge ou version ultérieure, Mozilla Firefox version 66 ou ultérieure, Opera 56 ou supérieure, Google Chrome 69 ou ultérieure,
 - c) un compte de messagerie.
3. DRUTEX informe des risques suivants pouvant être liés à l'utilisation de services fournis par voie électronique : a) la possibilité de recevoir des spams, c'est-à-dire des informations publicitaires (commerciales) non sollicitées transmises par voie électronique; b) la possibilité d'activités de logiciels malveillants (malware, vers informatiques) dans l'environnement réseau diffusés par réplication de code; c) la possibilité de franchir les sécurités pour obtenir des informations personnelles et confidentielles afin de dérober une identité en envoyant de faux mails ressemblant à des messages authentiques; d) la possibilité de trouver des faiblesses dans le système cryptographique, permettant ainsi sa rupture ou son contournement, et par conséquent la possibilité d'obtenir des informations personnelles et confidentielles afin de dérober une identité; e) la possibilité de capturer les mots de passe (phishing) en envoyant de faux mails ressemblant à s'y tromper à des mails authentiques et, par conséquent, en obtenant des informations personnelles et confidentielles sur l'utilisateur; f) la possibilité d'un espionnage non autorisé impliquant l'utilisation d'un programme informatique dont la tâche est d'intercepter et éventuellement d'analyser les données circulant sur le réseau (logiciels espions).

9. LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ DE DRUTEX

1. DRUTEX mettra tout en œuvre pour maintenir le site dans un état technique permettant l'envoi sans interruption ni perturbation des factures électroniques, ainsi que pour développer le site afin d'améliorer la sécurité, la performance et la stabilité de son fonctionnement.
2. DRUTEX n'assume aucune responsabilité pour les éventuelles interruptions dans l'accès au site ou dans la facturation électronique, quelles qu'en soient les raisons. Toute responsabilité de DRUTEX envers l'utilisateur due à des interruptions de fonctionnement ou à un dysfonctionnement du site est exclue. DRUTEX décline en particulier toute responsabilité en cas de dommages causés par des systèmes électriques, téléphoniques ou téléinformatiques défectueux, appartenant à des fournisseurs ou opérateurs externes, ainsi qu'en cas de force majeure.
3. Les dispositions excluant ou limitant la responsabilité de DRUTEX ne s'appliquent en aucun cas aux dommages causés à l'utilisateur par DRUTEX en raison d'une faute intentionnelle.

10. PROCÉDURE DE RÉCLAMATION

1. Si l'utilisateur constate qu'il ne peut pas accéder au site ou que celui-ci ne fonctionne pas correctement, il est habilité à adresser une réclamation à DRUTEX à l'adresse électronique e-portal.reklamacje@drutex.com.pl.
2. La réclamation doit indiquer le nom et le prénom, l'adresse de correspondance et l'adresse électronique de la personne à l'origine de la plainte, son identifiant, le nom de l'entité commerciale et fournir une description de l'événement à l'origine de la réclamation.
3. Les réclamations seront examinées dans les 14 jours suivant la date de leur réception.
4. DRUTEX informera l'utilisateur de l'issue de la réclamation par courrier électronique, courrier postal ou via le site.

11. DISPOSITIONS FINALES

1. L'utilisateur n'est autorisé à transférer à des tiers aucun des droits découlant du règlement.
2. DRUTEX peut modifier unilatéralement le règlement en envoyant une notification préalable par courrier électronique à l'adresse indiquée par l'utilisateur lors de son inscription en tant qu'adresse de contact avec DRUTEX. Le règlement modifié entrera en vigueur à la date spécifiée par DRUTEX au plus tôt 14 jours après l'envoi de la notification. DRUTEX peut modifier le règlement, notamment en cas de modification de la réglementation applicable, de modification des pratiques ou de l'interprétation par les tribunaux ordinaires ou les autorités de l'État, de modification de la politique ou de la stratégie de vente de DRUTEX, ainsi que des modifications extraordinaires des relations.
3. L'utilisateur peut, dans les 14 jours suivant la réception de la notification, déclarer qu'il n'est pas d'accord avec la modification du règlement, ce qui sera considéré comme la fin de sa volonté de recevoir des factures électroniques le jour précédant l'entrée en vigueur du règlement modifié spécifié dans la notification.
4. Si l'une des dispositions du règlement est réputée nulle ou inefficace, l'invalidité ou l'inefficacité de cette disposition n'affectera pas la validité ou l'efficacité des dispositions restantes du règlement. DRUTEX mettra tout en œuvre pour remplacer une disposition nulle ou inefficace par une nouvelle disposition légalement valable.
5. Le règlement est soumis à la loi polonaise. Pour les questions non couvertes par le présent règlement, les dispositions de la loi s'appliquent.
6. Toutes les questions litigieuses entre l'utilisateur et DRUTEX sont résolues par le tribunal polonais compétent pour DRUTEX. Si le règlement est en version bilingue ou multilingue, en cas de divergence linguistique, seule la version polonaise du règlement est contraignante.
7. Sous réserve que les conditions pour la mise à disposition des factures électroniques soient remplies, le présent règlement fait partie intégrante de tout contrat de vente de produits et services liés à la facturation.
8. Le présent règlement est applicable à compter du 01.04.2019.